



COMMUNE D'AUBONNE

Conseil communal

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 24 février 2009

Présidence : Mme Sandra Linder

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

vu le préavis municipal du 17 novembre 2008 n° 10/08 "Adhésion à l'Association de la région Cossonay - Aubonne - Morges (ARCAM)"

oui le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

autorise la Municipalité à signer tous les actes nécessaires à l'adhésion de la Commune d'Aubonne à l'Association de la région Cossonay - Aubonne - Morges (ARCAM), association créée au sens de la Loi cantonale sur le développement économique (LADE).

Au nom du Conseil communal

La présidente

La secrétaire

S. Linder

R.-M. Regidor

Le délai référendaire de 20 jours partira dès la publication de l'approbation cantonale dans la FAO.

